

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le vingt-sept janvier, le Conseil Municipal de la Commune de LATTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Lattara, sous la présidence de Monsieur Cyril MEUNIER, Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33
Date de convocation du Conseil Municipal :

OBJET: DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET COMMUNAL 2021

21 janvier 2021.

PRESENTS : M. MEUNIER, M. ANDREU, Mme ALVAREZ, M. PASTOR, Mme REBOUL, M. CAPEL, Mme PLANCKE, M. MODOT, Mme MARGUERITTE, M. JOUVE, Mme JIMENEZ, M. BATTIVELLI, M. LOPEZ, Mme AUBY, M. ACQUAVIVA, Mme PLANTIER, M. CANDELA, Mme GUARINIELLO, Mme GENTE, M. ATLAN, Mme PRIEU, Mme MARTINEAU, Mme GRANADOS, M. BORELLO, M. PLANCHOT, Mme KESSAS, Mme LAMARQUE, M. FOURCADE, M. RHUL, Mme BERRENGER

EXCUSES : M. FABIANO, Mme RIAUMAL-BABOUIN, Mme LECOINTE

Lors de sa séance du 17 décembre 2020, le Conseil Municipal a voté le budget primitif communal 2021. Aujourd'hui, il s'avère nécessaire d'apporter diverses modifications au budget 2021.

Cette décision modificative n° 1 n'a aucune incidence sur le montant total de la section de fonctionnement qui est fixé à 22 547 387 €, en effet, ce sont simplement des transferts de crédits entre chapitre.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire :

- Approuve la décision modificative n° 1 au budget communal proposée dans les tableaux ci-dessous :

I - SECTION FONCTIONNEMENT

1) DEPENSES

Chapitre 67	Charges exceptionnelles	+ 40 000,00
673 - 020 DFCP/DFCP	Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 40 000,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	- 40 000,00
022-01 DFCP/DFCP	Dépenses imprévues	-40 000,00
TOTAL		+ 0,00

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE A LATTES, les jours, mois et an que dessus.

Cyril MEUNIER
Maire

Francis ANDREU
1er Adjoint

